

**Bureau du 20 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3329**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Cession, à la SERL, de divers biens communautaires situés dans le périmètre de la ZAC du Centre**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est portée acquéreur de divers tènements et immeubles situés dans le périmètre de la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune dont la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) est aménageur à la suite d'une convention publique d'aménagement conclue entre la Communauté urbaine et cette société et approuvée par délibération en date du 26 janvier 2004.

La Communauté urbaine se propose donc de revendre prochainement à la SERL les divers biens immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous et qu'elle a acquis dans le cadre de cette opération.

Situation	Références cadastrales	ex-proprétaires	Situation locative	Désignation des biens
53, avenue de la République	AS 263	- consorts Meynier - Roubert - Arnaud	- occupé - libre - libre	- lot 13 (appt T5) + lot 14 (cave) - lot 12 (appt T3) + lot 18 (cave) - lot 11 (appt T2) + lot 17 (cave)
55, avenue de la République	AS 267-328	SCI G. Loras	libre	tènement rendu nu
72, avenue Charles de Gaulle	AS 256	SCI de l'horloge	libre	maison individuelle
92, avenue Charles de Gaulle	AS 272	consorts Robe	un commerce occupé	immeuble à usage commercial et d'habitation
96, avenue Charles de Gaulle	AS 273	M. Desimone	libre	maison individuelle
3, avenue Général Leclerc	AS 274	M. Bernard Alain	maison occupée	maison individuelle
4, avenue Général Leclerc	AS 329	consorts Chaize	une maison en partie occupée	2 maisons individuelles
86, avenue Charles de Gaulle	AS 265	- Messaoud Khellouf - consorts Fournier	- libres - libre	- lot 14 (terrain nu) + lot 13 (bât.) - lot 12 (terrain nu)

Aussi aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine céderait-elle à la SERL les biens ci-dessus désignés au prix global de 2 570 500 €, admis par les services fiscaux selon l'échéancier suivant :

- 1 150 000 € à la signature de l'acte,
- 1 150 000 € au plus tard le 31 décembre 2008,
- 270 500 € au plus tard le 31 décembre 2009 ;

Vu ledit projet d'acte ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis concernant la cession, à la SERL, de divers biens communautaires situés dans le périmètre de la ZAC du Centre à Tassin la Demi Lune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser, sur l'exercice 2005, sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine et fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 2 570 500 € en recettes - compte 775 200 - fonction 824 - opération 0092, en dépenses - compte 276 400 - fonction 824, opération 0092,
- pour la recette de chaque annuité : compte 276 400 - fonction 824, opération 0092,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 2 571 906,63 € en dépenses - compte 675 100 - fonction 820 et en recettes - compte 211 800 - fonction 820 - opération 0363,
- moins-value réalisée sur la vente du bien : 1 406,63 €, en dépenses - compte 192 000 - fonction 01 et en recettes - compte 776 100 - fonction 01.

**4° - Les mouvements** d'ordre en dépenses comme en recettes seront à inscrire au budget 2005, par décision modificative.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,